LETTRE OUVERTE AUX ASSOCIATIONS ET AUX ROSEENNES ET AUX ROSEENS.

La commune de Rousies a toujours soutenu les associations qui sont des acteurs essentiels au sein d'une ville, elles agissent pour l'intérêt général, elles contribuent à la cohésion sociale, elles permettent l'accès au sport, à la culture, aux loisirs.

Nous avons toujours financé les associations et nous continuerons à le faire dans le respect des lois et des règles en vigueur, en accompagnant tous leurs projets d'intérêts généraux destinés à toucher le plus grand nombre de roséennes et roséens.

Nous tenons particulièrement à saluer les associations qui n'ont rien demandé cette année, du fait de la non utilisation de la subvention de l'année dernière et du fait de leur inactivité forcée de ces six derniers mois : Le Jumelage, la Chanterose, Racine et Patrimoine, le club de Scrabble, Les Eglantines, La sauvegarde du patrimoine, l'Aikido, le Judo, le Karaté, Les APE Liémans, Jaurès, Langevin Wallon, Les Amis du marché, l'Air soft, le comité des fêtes. Nous saluons aussi les associations qui ont tout de même fonctionnées en présentiel en respectant les gestes barrières et à distance avec les moyens informatiques d'aujourd'hui. (Le foot en salle, le foot en herbe, le CICER, le tennis, le célérifère) j'espère n'oublier personne sinon je m'en excuse.

Cette aide financière appelée subvention qui n'est pas une obligation, ni un acquis, et qui doit faire l'objet d'un contrôle (article 10 de la loi 2000-321 relative aux droits des citoyens) est avant tout l'argent public, c'est-à-dire les impôts des habitants de la commune. Cet argent doit être utilisé de façon responsable et dans l'intérêt de toutes et tous.

Un bon nombre d'entre vous veulent savoir à quoi servent leurs impôts, une partie vont aux associations, cependant prés de 60% de nos habitants ne font pas partie des associations et nous devons donc les écouter et satisfaire aussi leurs attentes et justifier auprès d'eux quelle utilisation est faîte de leurs deniers.

Ce qui nous amène aussi à réfléchir à des moyens à mettre en œuvre avec nos associations et les habitants de la commune afin qu'un plus grand nombre de roséennes et roséens puissent participer aux activités proposées par nos associations.

La situation sanitaire a malheureusement aggravé ce constat, elle a empêché les associations de proposer leurs activités et d'animer la commune.

Malgré la situation, les associations ont perçu l'année dernière la subvention dans son intégralité (base subvention 2019), ce qui leur a permis de se constituer une réserve, qui nous le rappelons doit être justifiée par un projet chiffré programmé. Nous aurions pu réclamer les subventions non utilisées, nous ne l'avons pas fait, afin de soutenir nos associations.

Certes les associations peuvent réaliser des bénéfices mais dans la limite du raisonnable, ces bénéfices ne doivent pas rémunérer les dirigeants, ils doivent être réalisés dans un but précis, une association qui fait des bénéfices peut être soumise à l'IS. (Rappel : association régie par la loi de 1901 à but non lucratif source URACEN).

Nous espérons que les associations vont pouvoir fonctionner à nouveau pleinement et nous serons présents afin de les soutenir dans leurs projets à venir.

Nous avons rencontré les associations, nous leur avons expliqué nos attentes, notamment leurs participations dans nos écoles et notre centre aéré. Nous les invitons à venir nous présenter leurs futurs projets.

C’est pourquoi compte tenu de leurs situations financières, de l’inactivité forcée, et malgré des recettes propres à zéro qui donnerait une subvention à zéro (50% DE ZERO), nous proposons de verser 50% de la subvention demandée et une subvention minimum de 350.00€.

Nous accorderons par la suite, sur présentation d’un dossier, et compte tenu des efforts de certaines associations pendant les différents confinements, des subventions exceptionnelles afin d’accompagner les projets des associations et de récompenser les efforts fournis.

Nous souhaitons utiliser l’argent public non distribué aux associations pour améliorer le bien-être de tous sur la commune (parcours santé), faire des actions en faveur des jeunes et mettre l’accent sur nos aînés et l’action sociale.

Nous souhaitons utiliser votre argent de façon responsable et équitable pour toutes et tous.

Pour votre information, il faut savoir que la subvention accordée ne tient pas compte des salles prêtées gratuitement, des charges (eau, électricité, gaz), du matériel mis à disposition et du personnel mis à disposition. Tous ces éléments constituent une subvention qui doit être valorisée (Loi ESS du 31.07.2017).

Nous proposons 50% de la subvention demandée malgré des réserves qui s’élèvent pour 2020 et pour les associations qui ont demandé une subvention à un total de plus de 100 000.00€ pour 40% de roséens. Ce chiffre représente deux fois le budget annuel des subventions aux associations et deux fois le budget du CCAS.

Nous estimons que proposer 50% de ce qui est demandé pour 2021 est responsable et raisonnable, équitable pour toutes et tous et nous attendons vos projets et vos attentes roséens et roséennes.

Bien à vous.

Christine Mouton adjointe aux finances